



Ostéopathie, Chiropratique : Une démarche qualité **3^{ème} Journée scientifique MacMut 24 mars 2009**

Le point de vue des ostéopathes exclusifs

Philippe STERLINGOT

président du SFDO (Syndicat Français des Ostéopathes)

La publication des décrets d'application de l'article 75 de la loi n°2002-303, relatif à la reconnaissance de l'ostéopathie et de la chiropratique, a constitué un incontestable progrès institutionnel. Cette nouvelle réglementation a défini le statut juridique, inédit, d'une profession de soins à la personne d'accès direct, basé sur un modèle de construction novateur, mais qui n'est pas une profession de santé au sens du Code de la Santé Publique. Néanmoins, le dispositif réglementaire retenu présente des limites, portant notamment sur les conditions de formation, la régulation des flux démographiques ou encore la limitation de certains actes. Une évolution réglementaire est donc nécessaire.